
Les conditions de la démocratie dans les coopératives

Thierry Brugvin^{*1}

¹Laboratoire de recherche sur la gouvernance publique, territoire et communication (LARGOTEC/CECCOPOP) – Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) – Université Paris 12
- Val de Marne 61, avenue du Général de Gaulle 94010 Créteil Cedex, France

Résumé

La définition sociologique d'une unité de production devrait porter sur le statut des propriétaires majoritaire, car il engendre généralement un pouvoir dominant. Au sens sociologique, dans les mutuelles le pouvoir dominant est celui des usagers et dans les coopératives celui des travailleurs. Les banques sont des coopératives au plan juridique, alors qu'elle devraient être dénommée banques mutualistes au plan sociologique. Dans les mutuelles pluralistes, les usagers-sociétaires se désintéressent majoritairement de leur droit de vote. Alors, les dirigeants prennent les commandes au détriment des usagers et des salariés. Plusieurs types de légitimité démocratique sont en conflit dans les coopératives (avec la liberté de décision de sa force de travail pour le salarié), dans les mutuelles (la légitimité de l'utilisateur), dans les entreprises privées (la légitimité par la propriété privée) et dans les entreprises publiques (la légitimité par la propriété publique, mais surtout la légitimité électorale par le peuple).

Mots-Clés: Légitimité, démocratie, coopérative, mutuelle, entreprise

*Intervenant